

Notice descriptive	
Titre	Circulaire n° 2005-67/051942 du 17 octobre 2005 relative au traitement des demandes d'agrément en qualité d'« agent habilité » et au suivi des établissements titulaires de cet agrément et des conventions établies avec ces établissements pour la formation à la sûreté de l'aviation civile (texte non paru au Journal officiel)
Numéro NOR	EQUA0510318C
Ministère	Ministère de l'Équipement, des Transports, du Tourisme et de la Mer
Thématique de document	Transports
Type de document	Circulaire
Date de signature	17-10-2005
Date de publication	10-12-2005
Document	A0220048.pdf